

Province de Québec  
Régie Intermunicipale de Roxton

À une séance extraordinaire du conseil de la Régie Intermunicipale de Roxton, tenue le **9 février 2021** à 18h à l'hôtel de ville du Canton de Roxton situé au 216, rang Ste-Geneviève, Canton de Roxton (Qc) J0H 1E0

**À laquelle étaient présents :**

M. Daniel Roy, président  
M. Stéphane Beauchemin  
M. Stéphane Beauregard  
M. Jean-Marie Laplante  
M. François Légaré  
Mme. Lynda Cusson

**Était également présente :**

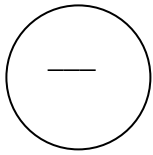
Caroline Choquette, secrétaire-trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Roy.

1. **Avis de convocation et séance SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC**

Avis spécial a été donné par la secrétaire-trésorière, Caroline Choquette, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Régie Intermunicipale de Roxton a été convoquée le mardi 9 février 2021 à 18h, à l'hôtel de ville du Canton de Roxton, situé au 216, rang Ste-Geneviève, Canton de Roxton (Qc) J0H 1E0 et que les points suivants seront pris en considération :

- 1) Ouverture d'une marge de crédit;
- 2) Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins;
- 3) Réorganisation de la Régie Intermunicipale pour incorporer les Loisirs de Roxton Falls et la Bibliothèque de Roxton Falls;
  - 3.1) Embauche d'un coordonnateur : Autorisation à publier une offre d'emploi;
  - 3.2) Autorisation d'embauche d'un coordonnateur;
  - 3.3) Démarches pour obtention d'un numéro d'employeur pour les retenues à la source;
  - 3.4) Contrat pour l'entretien du centre communautaire;
- 4) Réservoirs de propane Suroît.



Donné ce 26 janvier 2021

Caroline Choquette  
Secrétaire-trésorière

Signification de l'avis de convocation

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Régie Intermunicipale de Roxton, prévue 9 février 2021, à 18h, à l'hôtel de ville du Canton de Roxton, situé au 216, rang Ste-Geneviève, Canton de Roxton (Qc) J0H 1E0.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26 janvier 2021.

Caroline Choquette  
Secrétaire-trésorière

Séance sans la présence du public et enregistrée

En vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services Sociaux en date du 2 octobre 2020, cette séance est tenue sans la présence du public et enregistrée.

**13-2021**

**2. Ouverture d'une marge de crédit**

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit ouverte au nom de la Régie Intermunicipale de Roxton a été fermée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Roxton souhaitent la rouvrir;

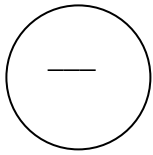
PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'autoriser l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 5000\$ auprès de la Caisse Desjardins, au nom de la Régie Intermunicipale de Roxton.

Que les responsables et signataires pour la gestion de cette marge de crédit soient les personnes suivantes :

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| - Caroline Choquette | secrétaire-trésorière |
| - Daniel Roy         | président             |
| - François Légaré    | vice-président        |

Adoptée



14-2021

3. **Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins**

CONSIDÉRANT que des changements doivent être apportés à la gestion du compte de carte de crédit Desjardins, notamment en ce qui a trait aux signataires et responsables;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Caroline Choquette à titre de secrétaire-trésorière de la Régie Intermunicipale de Roxton;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par M. Jean-Marie Laplante

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration:

- Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution :

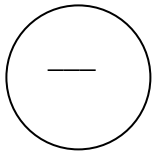
|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| - Caroline Choquette | secrétaire-trésorière |
| - Daniel Roy         | président             |
| - François Légaré    | vice-président        |

Adoptée

15-2021

4. **Réorganisation de la Régie Intermunicipale pour incorporer les Loisirs de Roxton Falls et la Bibliothèque de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les Municipalité du Village de Roxton Falls et du Canton de Roxton sont desservies, au niveau des services



de loisirs et de culture, par trois entités administratives différentes, soit : Les Loisirs de Roxton Falls Inc., pour la gestion des services de loisirs et festivités en général offerts à la population, la Régie intermunicipale de Roxton, qui est responsable de l'administration du centre communautaire et la Bibliothèque municipale de Roxton Falls, qui s'occupe de l'administration et de la gestion de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités souhaiteraient regrouper ces 3 entités afin de n'en former qu'une seule, qui serait responsable de la gestion et de l'administration des services offerts en matière de loisirs et de culture à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de Roxton, est une entité où siègent 3 élus du Village de Roxton Falls et 3 élus du Canton de Roxton, ce qui faciliterait grandement la gestion de ces services et les contrôles budgétaires;

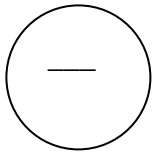
CONSIDÉRANT QUE différentes modifications pourraient être apportées au décret constituant cette Régie, notamment pour modifier son nom et ses objets, afin d'y inclure l'organisation de services de loisirs, les levées de fonds, les services culturels et de bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'une préoccupation a été accordée au niveau de l'administration globale de la nouvelle Régie, afin qu'il puisse y avoir un partage de connaissances des services offerts ainsi que la mise en place d'un système de vérification des opérations de comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité du Canton de Roxton est disposée à prendre en charge la supervision de la nouvelle ressource à être embauchée et lui offrir un espace de travail, et prendre également en charge une partie de la comptabilité de cette nouvelle Régie, en partie sur le principe de ce qui est présentement fait par la Municipalité du Village de Roxton Falls pour la RIPI de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le salaire de la personne qui assumera le rôle de coordonnateur des loisirs, de même que la contribution à verser pour le support administratif accordé par le Canton de Roxton dans cette nouvelle organisation, restent à déterminer;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de recommandations a été préparé pour donner suite à ce projet, ainsi qu'un estimé des coûts de transition qu'implique une telle réorganisation et que ce rapport fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;



CONSIDÉRANT QUE le financement de cette réorganisation sera assumé à 50% par la Municipalité du Village de Roxton Falls et 50% par la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Roxton et du Village de Roxton Falls se sont engagées par résolution à verser une somme non récurrente et estimée à ce jour approximativement à 10 000\$ par municipalité;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par M. Jean-Marie Laplante appuyé par Mme Lynda Cusson et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Roxton ce qui suit :

- d'accepter le dépôt du rapport sur la réorganisation des loisirs de Roxton Falls, du centre communautaire et de la bibliothèque, tel que rédigé et déposé;
- que le conseil d'administration accepte que l'entente relative à la création de la Régie soit modifiée afin d'inclure dans l'objet et les responsabilités de la Régie les activités de loisirs et de culture (bibliothèque);
- d'entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation du regroupement des 3 entités tel qu'expliqué dans le rapport sur la réorganisation;
- d'autoriser la consultation des professionnels nécessaires à cette réorganisation (avocats, comptable, notaire, etc.) et que les frais seront à la charge de la Régie intermunicipale de Roxton.

Adoptée

16-2021

5. **Embauche d'un coordonnateur : Autorisation à publier une offre d'emploi**

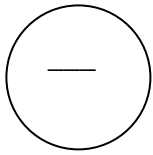
CONSIDÉRANT la réorganisation de la Régie Intermunicipale de Roxton pour incorporer les Loisirs de Roxton Falls et la Bibliothèque de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de coordonnateur en loisirs et culture au sein de la Régie Intermunicipale de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE les modalités et conditions de ce poste sont énoncées dans le rapport de recommandations qui a été préparé pour donner suite à ce projet de réorganisation;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. Stéphane Beauchemin



et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter la publication d'une offre d'emploi pour combler le nouveau poste offert de coordonnateur en loisirs et culture au sein de la Régie Intermunicipale de Roxton.

Un projet d'offre d'emploi sera préparé et sera envoyé aux membres du conseil d'administration pour approbation.

Que cette offre d'emploi soit publiée sur divers médias sociaux tel que La Pensée de Bagot, Québec Emploi, Carrefour jeunesse emploi, FACEBOOK, etc.

Adoptée

17-2021

6. **Autorisation d'embauche d'un coordonnateur**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi à être publiée pour le poste de coordonnateur en loisirs et culture au sein de la Régie Intermunicipale de Roxton;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard  
appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de former un comité qui dirigera les entrevues suite aux candidatures reçues.

Ce comité sera formé des personnes suivantes :

- Caroline Choquette
- Lynda Cusson
- Marie-Eve Massé

Ce comité aura des pouvoirs de recommandations uniquement.

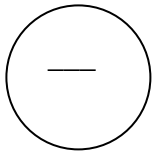
L'embauche du candidat sera officialisée par les administrateurs de la Régie Intermunicipale de Roxton lors d'une réunion subséquente.

Adoptée

18-2021

7. **Démarches pour l'obtention d'un numéro d'employeur pour les retenues à la source**

CONSIDÉRANT l'embauche imminente d'un coordonnateur en loisirs et culture au sein de la Régie Intermunicipale de Roxton;



CONSIDÉRANT QUE ce coordonnateur sera rémunéré à un taux horaire;

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de Roxton ne détient pas de numéro d'employeur pour les retenues à la source;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par Mme Lynda Cusson appuyé par M. Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'autoriser les démarches nécessaires afin que la Régie Intermunicipale de Roxton obtienne un numéro d'employeur auprès des instances gouvernementales pertinentes (CNESST, Revenu Québec et Receveur général du Canada).

QUE la secrétaire-trésorière, Mme Caroline Choquette, soit autorisée par la présente résolution à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

19-2021

8. **Contrat pour l'entretien du centre communautaire**

CONSIDÉRANT la réorganisation imminente de la Régie Intermunicipale de Roxton pour y incorporer les Loisirs de Roxton Falls et la Bibliothèque de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT le poste de responsable en conciergerie actuellement en place au sein de la Régie Intermunicipale de Roxton sera modifié suite à cette réorganisation;

CONSIDÉRANT la résolution # 06-2021;

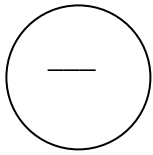
PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par M. Jean-Marie Laplante appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration :

D'ANNULER la résolution # 06-2021.

De proposer une entente à la responsable en conciergerie, Madame Nathalie Béland, afin de maintenir le statut quo jusqu'à la réorganisation du poste en question.

Le statut quo étant les tâches régulièrement effectuées par la responsable en conciergerie pour veiller à la bonne marche du centre communautaire en temps de pandémie de Covid-19 et de la fermeture du centre communautaire. Le salaire reçu est de 450\$/mois.



Une rencontre sera organisée avec Madame Nathalie Béland pour clarifier ces tâches et pour lui expliquer la modification de son poste suite à la réorganisation.

Un nouveau contrat de travail énonçant les nouvelles modalités et conditions de travail sera signé avec la responsable en conciergerie dès que la réorganisation sera effective.

Adoptée

**20-2021**

**9. Réservoirs de propane Suroît**

CONSIDÉRANT l'installation d'une nouvelle unité de chauffage au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) réservoirs appartenant à Suroît propane ne sont plus utilisés avec la nouvelle installation;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard  
appuyé par M. Jean-Marie Laplante  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration  
d'avertir Suroît propane de venir récupérer ces deux (2) réservoirs.

D'ACCEPTER de payer une somme de 150\$ plus taxes, tel qu'indiquer dans la soumission envoyée par Suroît propane.

Aucun crédit de location ni de propane contenu dans les réservoirs.

Adoptée

**21-2021**

**10. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Lynda Cusson  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration  
que l'assemblée soit levée à 19h.

Adoptée

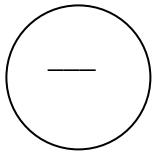
---

Daniel Roy  
Président

---

Caroline Choquette  
Secrétaire trésorière





Je, Daniel Roy, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

---